



Le Puy en Velay, le 19 décembre 2013

Santé au Travail

CS 80019 - 43009 Le Puy-en-Velay Cedex

Téléphone : 04 71 05 51 10 - Télécopie : 04 71 05 22 05

email : aist43@aist43.fr

Internet : aist43.fr

« LA LETTRE DU PRESIDENT »

n° 24 - janvier 2014

Transmise aux entreprises adhérentes avec l'appel de cotisation 2014

Ensemble pensons Prévention !

Notre agrément a été renouvelé pour cinq ans en juillet 2013

La Direccte Auvergne a donc approuvé notre projet de service et notre fonctionnement en équipe pluridisciplinaire tel que nous l'avons mis en place et terminerons dans les années 2014/2015 : Il s'agit d'une nouvelle façon de travailler en Santé au Travail pour avoir les moyens médicaux et techniques d'assurer le meilleur suivi médical des salariés et le meilleur accompagnement des entreprises dans la prévention des risques professionnels.

Avec l'appel de cotisation et l'état nominatif pour déclarer votre personnel, ci-joint des informations complémentaires en matière de surveillance médicale des salariés, fréquence des visites, type de visite... La Direccte nous ayant accordé les dérogations prévues par la Loi 2011-867, l'Unité Territoriale de la Haute-Loire (Inspection du Travail) étant parfaitement au courant, les modalités de suivi médical des salariés s'imposent aux adhérents.

La nouvelle classification « surveillance médicale renforcée », les nouvelles fréquences dans les visites médicales, avec alternance entretiens Infirmier devraient permettre de mieux couvrir les besoins et faire en sorte que les salariés soient suivis correctement. Bien sûr, si l'employeur ou le salarié constate une gêne dans le travail, un rendez-vous sera organisé le plus rapidement possible.

L'évolution de notre organisation nécessite pour 2014 une augmentation de cotisation en moyenne de 1,4 %. Mais ce chiffre n'a pu être tenu que parce que notre masse salariale a baissé (départ d'un Médecin, cumul emploi retraite pour deux, baisse du temps de travail pour deux). Nous manquons de deux Médecins et chaque équipe pluridisciplinaire doit assurer la surveillance de 7000 salariés.

Notre métier d'acteur en Santé au Travail évolue désormais de plus en plus rapidement en prévention et actions en milieu de travail, par le Médecin du Travail, le Médecin Collaborateur, l'Infirmier, le Préventeur et bientôt l'Assistant en prévention des risques, voire le Psychologue du Travail, l'Ergonome, le Toxicologue.

Encore faut-il trouver ces compétences et des personnels qui veulent bien s'investir dans ces fonctions et venir travailler dans notre département !

Avec mes meilleurs vœux de santé et courage pour une année 2014 qui s'annonce encore difficile.

Bernard DELIANCE

Président AIST 43